Durée : **21 heures** sur 3 jours
Tarif **: 540,00€** net/pers.
Présentiel

HABILITATION ELECTRIQUE, BASSE TENSION, FORMATION INITIALE

(Niveaux B2 B1 BR BC BS H0V)

Que dit le Code du travail ? : *Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités* - Article R. 4544-9 (Créé par le décret n° 2010 -1118 du 22 septembre 2010). L'objectif de cette formation obligatoire consiste à acquérir la compétence nécessaire pour exercer son métier en toute sécurité. Ce n'est pas une formation pour apprendre le métier ou à câbler par exemple.

OBJECTIFS DE LA FORMATION ? à l'issue de cette formation, le participant devra être capable de :

- Identifier les dangers et analyser les risques électriques
- Connaitre et mettre en œuvre les moyens de prévention des risques
- Effectuer les opérations relatives à sa mission en toute sécurité
- Connaitre la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

POUR QUI ? :

Public visé : TOUS les travailleurs sur le terrain (salariés, intérimaires, entrepreneurs...) effectuant des travaux d'ordre électrique (niveau B2 ou B1) et/ou assurant la direction effective des interventions (BR) et/ou réalisant des consignations (niveau BC) et/ou devant accéder à des locaux haute tension (niveau H0V).

Prérequis d'entrée : Différencier les grandeurs électriques : courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu ; lire un schéma électrique et reconnaitre les matériels à partir de leur symbole, identifier les équipements électriques dans leur environnement. Ou avoir suivi le module E1.

FORMATEUR ? :

Jérôme CREPE, Frédéric TROUVILLE (formateurs en habilitation électrique bâtiment)

MOYENS ET METHODES PRÉVUS ? ÉVALUATION ? :

80% théorie / 20% pratique.

Méthodes pédagogiques : Indication au formateur du niveau souhaité par le client lors de la commande, évaluation du niveau adapté au poste du participant, signalement à l'employeur en

COTÉ PRATIQUE :

IF2P EVOLUTION, 176 rue Achard, Bât C1, 33300 BORDEAUX
8h30–12h/13h–16h30
Le groupe sera compris entre 4 et 12 personnes
Apporter sa tenue d'atelier (bleu et chaussures de sécurité)
Déjeuners libres (une liste des commerces à proximité disponible sur demande)
Liste d'hôtels à proximité ICI
Parking gratuit
En situation de handicap ? consultez notre FAQ ici

FINANCER LA FORMATION :

Consultez notre page dédiée au FINANCEMENT
Eligible au CPF : non
N° Carif : 00147329

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**

cas d'écart, test écrit de fin de formation de type QCM, échanges oraux, manœuvre de consignation.
Un livret mémo sera remis à chaque participant.
Evaluation de l'atteinte de objectifs : Test en fin de formation de type QCM

Certification partielle possible : oui – Une formation complémentaire pourra être proposée pour atteindre le niveau d'habilitation requis.
Certification de réalisation avec préconisation de niveau d'habilitation électrique (70% de réussite pour valider un niveau), titre prérempli avec ledit niveau selon norme NF C 18 510. Remise d'un mémo employeur avec la facturation.

DÉBOUCHÉS / PASSERELLE ?

L'habilitation électrique n'est qu'une reconnaissance individuelle de capacité de travail en sécurité, ce n'est en aucun cas une reconnaissance de compétences en électricité, électrotechnique ou électronique.
Passerelle : non

QUEL CONTENU ?

JOUR 1 :
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Les noms et limites des domaines de tension, le matériel adéquat
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Le principe d'une habilitation
- Les symboles d'habilitation, le titre d'habilitation

JOUR 2 :
- Le rôle de chacun, les symboles associés
- Les principes généraux de prévention, analyse du risque, mesures de protection
- La mise en sécurité d'un circuit : consignation, mise hors tension, mise hors de portée ; opérations de VAT
- Les EPC et leur fonction
- Les EPI et leurs limites

JOUR 3 :
- Risques liés à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel
- La conduite à tenir en cas d'incendie en environnement électrique
- Evaluations : théorique et pratique

Evaluation de l'atteinte de objectifs : Test de début et de fin de formation de type QCM.

Consultez notre FOIRE AUX QUESTIONS pour plus de renseignements !

S'INSCRIRE ?

Dates en temps réel et devis gratuit sur notre site
www.if2p-evolution.com

05.56.37.44.40

contact@if2p-evolution.com

POUR COMPLÉTER VOTRE FORMATION E10, NOUS VOUS CONSEILLONS :

Selon votre métier, vous pouvez évoluer vers l'entretien et le dépannage dans le domaine de la climatisation et du chauffage. Nous consulter pour plus de renseignements.

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**

MEMO HABILITATION ELECTRIQUE

Référence normative : norme NF C 18 510 version de janvier 2012

Objectif : L'objectif de cette formation obligatoire consiste à acquérir la compétence nécessaire pour exercer son métier en toute sécurité. Ce n'est pas une formation pour apprendre le métier ou à câbler par exemple.

La prévention du risque électrique vise à garantir que :
– chacune des personnes, du donneur d'ordre à l'exécutant, prend en compte, à son niveau de responsabilité et avec le degré d'appréciation qui convient, la prévention du risque électrique ;
– les opérateurs ont les connaissances techniques nécessaires et suffisantes pour savoir, dans un environnement donné et pour un travail donné, comment prévenir le risque électrique.

Qui est concerné ? Dès que vous faites du terrain, peu importe votre statut dans l'entreprise, vous devez avoir suivi une formation de prévention au risque électrique.
Les chefs d'entreprise, travailleurs indépendants, autoentrepreneurs qui participent eux-mêmes à une opération, comme les salariés, doivent faire la preuve de leur connaissance en matière de prévention du risque électrique. (cf. § 5.8.2 de la norme NFC 18 510)

Comment ça fonctionne ?

1. Avant l'inscription, vérifier que le participant est apte médicalement, analyser ses tâches, vérifier son aptitude à réaliser ces tâches.

2. Indiquez au centre de formation ces tâches afin d'être inscrit sur la bonne formation.

3. En fin de formation, selon les missions réalisées en entreprise, les niveaux demandés par l'employeur et l'évaluation réalisée en formation, le formateur recommande un ou plusieurs niveaux d'habilitation représentés par des symboles (voir tableau ci-dessous). Nous fournissons avec l'attestation de formation un « titre d'habilitation » prérempli.

4. L'employeur, ou son représentant, décide s'il suit la recommandation du formateur en contresignant ce titre d'habilitation qui met en œuvre les niveaux préconisés.

5. Suivi des habilitations : vérifier que les niveaux correspondent bien aux missions réelles notamment en cas de changement d'affectation. Le recyclage de la formation est préconisé tous les 3 ans. On ne peut être recyclé que sur un niveau suivi en formation initiale.

ACTIVITES	NIVEAUX / SYMBOLES	JE SOUHAITE
Travaux sur les ouvrages et installations électriques. Types d'opérations : - création, modification d'une installation électrique, - remplacement d'un coffret, armoire, - balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (uniquement pour le chargé de) - etc. Travailleurs : plombier/chauffagiste en neuf ou rénovation globale, électricien, frigoriste, technicien de maintenance.	Exécutant B1, B1V Chargé de B2, B2V	☐ ☐
Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits. Types d'opérations : - recherche de pannes, dysfonctionnements, - réalisation de mesures, essais, manœuvres, - remplacement de matériel défectueux (relais, bornier…), - mise en service partielle et temporaire d'une installation, - connexion et déconnexion sous tension (max 500 V en courant alternatif) Travailleurs : électricien confirmé du service maintenance, dépanneur.	BR	☐
Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique	BC	☐
Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A courant alternatif). Types d'opérations : - Remplacement de raccordement de chauffe-eau, convecteurs… - Raccordement sur bornier/domino en attente, - Remplacement de fusibles basse tension, réarmement de protections, - Remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur… Travailleurs : ouvrier en petite rénovation, agent d'entretien	BS	☐
Manœuvres en basse tension au voisinage ou en présence de tension : opérations d'ordre électrique effectuées sur des ouvrages ou des installations pour en modifier l'état. les manœuvres comprennent les manœuvres d'exploitation, les manœuvres de consignation et les manœuvres d'urgence. Travailleurs : métiers du BTP ayant besoin de réarmer un coffret de chantier…	BE manœuvre	☐
Opérations d'ordre non électrique concourant à l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage ou de l'installation. Simple accès à local électrique ou travail à proximité de ligne électrique Travailleurs : poseur de gaines qui doivent traverser un local HT, grutier en travail à proximité de ligne électrique, chef de chantier qui doit organiser ses équipes…	H0 H0V B0	☐

FORMATIONS FROID ELECTRICITE THERMIQUE SANITAIRE ENR
IF2P EVOLUTION (SARL) – 176 rue Achard 33300 BORDEAUX - SIRET 793 535 576 00029 RCS Bordeaux – Capital social 5 000.00 €
APE 8559A N° enregistrement 72 33 09058 33 Ne vaut pas agrément de l'Etat www.if2p-evolution.com – **Tel 05 56 37 44 40**